



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne
Secrétaire d'État chargé du Tourisme,
des Français de l'étranger et de la Francophonie
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
37 Quai d'Orsay, 75 007 Paris

Paris, le 19 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Dans mon courrier du 11 février 2021 je vous alertais sur la situation des Français de l'étranger.

La crise se prolongeant, je souhaite revenir sur l'insoutenable arbitraire de la frontière que ressentent nos concitoyens français établis à l'étranger.

Depuis le début de la crise sanitaire, les mesures contraignantes permettant de passer d'un pays à l'autre en Europe se sont accrues. Les Français de la 7^{ème} circonscription de l'étranger (Allemagne, Europe centrale et Balkans) sont particulièrement pénalisés par ces nouvelles dispositions introduites pour lutter contre la pandémie. Mon équipe et moi n'en sont d'ailleurs pas exempts.

Nous ne lutterons pas contre la pandémie en fermant les frontières ou en empilant les procédures administratives !

Les contraintes administratives et de tests imposées à ces familles sont trop pesantes et parfois difficilement acceptables : communications complexes et généralement mal comprises émanant des administrations ; formulaires administratifs pléthoriques, contradictoires ou redondants (voire les deux ; ça s'est vu...) ; tests PCR coûteux, à la charge des familles, non remboursés, ni par le pays de résidence, ni par la France. Ces mesures sont de plus, souvent, incohérentes : quand les taux d'incidence du pays de résidence sont largement inférieurs à ceux de la France, par exemple ; quand le test PCR pour le retour, lors d'une visite de courte durée, souvent impérieuse, doit être réalisé avant même le départ, alors que la visite est plus courte que le délai de validité du test lui-même...

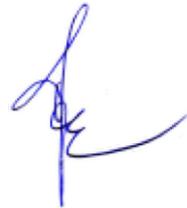
Les Français de la 7^{ème} circonscription de l'étranger, comme ceux établis dans tous les pays de l'Union européenne, partagent leur vie entre plusieurs pays. Cela les amène à traverser régulièrement des frontières. Ces Français sont souvent des familles Erasmus, constituées de couples binationaux dont l'Union européenne s'enorgueillit très souvent. Ils font la fierté, la richesse et la force de l'UE. Leurs parents pour la plupart résident en France, leurs enfants et petits-enfants sont eux-mêmes établis dans différents pays de l'UE. Traverser la frontière fait partie de leur quotidien. C'est même vital pour eux. Même s'ils n'habitent pas dans le couloir de 30 kilomètres qui caractérise les régions transfrontalières proprement dites, leur vie en a toutes les caractéristiques.

Les Français établis à l'étranger sont adultes et raisonnables. Cessons de les stigmatiser ! En temps de pandémie, leurs déplacements n'ont rien à voir avec du tourisme. Ils sont absolument et strictement nécessaires. Pour aller au chevet de parents qui ont besoin de soutien, maintenir le lien familial ou

amoureux, pour une démarche administrative indispensable ou tout simplement pour exercer leur activité professionnelle.

Monsieur le Ministre, je vous remercie par avance de tenir compte de la spécificité de la situation de nos compatriotes établis à l'étranger.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a small flourish.